



Monsieur Fabian Solioz, député-suppléant
Monsieur Jérôme Desmeules, député
Monsieur Nicolas Mudry, député-suppléant

fabian.solioz@parl.vs.ch
jerome.desmeules@parl.vs.ch
nicolas.mudry@parl.vs.ch

Références JF
Date 14 mars 2024

Question écrite N° 2022.03.063 concernant « Réseau électrique valaisan » (07.03.2022)

Monsieur le Député,
Messieurs les Députés-suppléants,

En accord avec le Conseil d'État, nous faisons suite à votre question écrite du 7 mars 2022 concernant l'objet cité en marge et vous répondons comme suit.

L'approvisionnement en électricité est essentiellement régi par des législations fédérales. La commission fédérale de l'électricité (Elcom) est l'instance qui est chargée de proposer les mesures politiques nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement.

La responsabilité de la sécurité du réseau incombe aux gestionnaires de réseau. Le réseau de transport (niveau du réseau à très haute tension) est géré par la société nationale du réseau de transport Swissgrid. La société Valgrid gère le réseau à haute tension (65 kilovolt) du Valais et tient compte du scénario cadre découlant des perspectives énergétiques 2050+ de la Confédération et de la stratégie énergétique cantonale. Cette dernière a été fondée au printemps 2022 par 14 partenaires gestionnaires de réseaux de distribution valaisans. FMV en est un actionnaire important. Valgrid, ainsi que ses actionnaires qui sont des sociétés de distributions aux niveaux inférieurs, sont idéalement placés pour conduire l'adaptation des différents réseaux et renforcer la sécurité d'approvisionnement. La responsabilité des niveaux de réseau inférieurs incombe à des gestionnaires de réseau de distribution.

Le Conseil d'Etat partage votre avis sur le fait que la décarbonisation, la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles étrangères et la promotion de la mobilité électrique conduiront à une sorte de « deuxième » électrification de notre pays. Ceci nécessitera sans doute un élargissement du réseau électrique, bien que, à l'avenir, les bâtiments également vont jouer un rôle de stockage d'électricité.

Le Service de l'énergie et des forces hydrauliques et le Département des finances et de l'énergie rencontrent régulièrement les acteurs cantonaux de l'approvisionnement d'électricité. Ces prochaines années verront notamment les acteurs concernés investir fortement. D'abord dans les infrastructures qui devront à la fois accueillir les nouvelles capacités, mais aussi répondre à des sollicitations plus fortes, sans péjorer la qualité du réseau.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, Messieurs les Députés-suppléants, l'expression de nos sentiments distingués.

Roberto Schmidt
Conseiller d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire

